

# CHARTRE DU CLUB DES NAGEURS DE PARIS

NAGEURS, TRIATHLETES ET PARENTS

---

SAISON 2022-2023

## *Club des Nageurs de Paris*

34 Boulevard Carnot  
75012, Paris

01.44.73.81.11  
[secretariat@cnparis.org](mailto:secretariat@cnparis.org)

## CHARTRE DU CLUB DES NAGEURS DE PARIS SAISON 202262023

Adhérer au CNP, c'est adhérer à des valeurs partagées par tous : nageurs petits et grands, parents, entraîneurs, personnels de la piscine, membres et dirigeants bénévoles.

C'est aussi adhérer au projet éducatif et sportif du CNP qui contribue, dans une convivialité partagée, à l'épanouissement personnel de chacun et s'assigne pour but une performance sportive adaptée.

### **Cette charte est fondée sur la notion de respect :**

- Respect de l'encadrement du club : entraîneurs, personnels, dirigeants ;
- Respect et protection des autres nageurs ;
- Respect des installations mises à disposition ;
- Respect des programmes d'entraînement en fonction des engagements pris en début d'année.

### **Les principes**

En début d'année, le directeur sportif et l'équipe des entraîneurs mettent en place un programme pour faire progresser chaque nageur : c'est le contrat d'engagement sportif avec l'entraîneur.

L'engagement moral qui lie alors le nageur et l'entraîneur ne peut être mis en œuvre que si le nageur respecte les règles établies (entraînements, consignes, compétitions).

Le nageur ne peut participer aux entraînements et aux compétitions que si son dossier d'inscription est complet, et en particulier, pour les majeurs, avec un certificat médical valide.

Les entraîneurs du CNP sont les seuls responsables de la conduite des entraînements et de la supervision des nageurs pendant les compétitions.

Les horaires d'entraînement et le nombre de séances hebdomadaires sont fixés pour la saison.

**L'assiduité à tous les entraînements ainsi que la participation à toutes les courses prévues** pour chaque groupe sont obligatoires tout au long de l'année.

En cas de forfait non annoncé avant une compétition, ce qui entraîne une amende pour le club, le coût en sera assumé par le nageur concerné.

En cas de manquement à ces obligations, ou de départ du club pour toutes causes, et sauf cas de force majeure, une commission de discipline pourrait prononcer une exclusion immédiate, sans remboursement, même partiel, de la cotisation acquittée ni des frais d'inscription.

La participation aux stages est conditionnée par l'assiduité et le comportement du nageur, selon l'évaluation faite par les entraîneurs.

## Les engagements du nageur

- Je préviens l'entraîneur en cas d'absence.
- J'ai un comportement digne vis-à-vis de mes camarades et notamment n'exerce aucune violence verbale ou autre et ne pratique aucune forme de bizutage sur autrui.
- Dans le cadre de toutes les activités du club, je m'engage à ne consommer ni détenir ni alcool, ni drogue, ni produit dopant.

### ***Début d'entraînement :***

- Je respecte les horaires fixés et j'arrive à l'avance pour être à l'heure prévue sur le bord du bassin. Je participe donc à l'indispensable échauffement,
- J'apporte l'équipement nécessaire en bon état : maillot, bonnet, lunettes, plaquettes, palmes et bouteille d'eau),
- J'ai un comportement correct dans les vestiaires,
- Je me douche avant de me mettre à l'eau.

### ***Pendant l'entraînement :***

- J'écoute attentivement les consignes et je les respecte
- Je respecte mon entraîneur et les autres nageurs
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
- A la fin de l'entraînement, je participe au rangement du matériel

### ***Tout au long de la saison :***

- Je participe aux entraînements de mon groupe et respecte la présence hebdomadaire définie en début d'année.
- Je réserve les week-ends de compétitions planifiées par mon entraîneur.
- Je participe à toutes les compétitions auxquelles mon entraîneur m'a engagé.
- Je participe aux stages sportifs organisés au club ou à l'extérieur auxquels je suis inscrit.
- Je respecte le personnel de la piscine et les installations.

### ***En compétition :***

- Je respecte les engagements et leurs horaires. En cas d'absence, pour raison valable, je préviens l'entraîneur le plus tôt possible avant le début des épreuves.
- J'encourage les nageurs de mon club et j'honore les couleurs et l'image de mon club par ma tenue et mon comportement.
- Je porte la tenue du club : bonnet, tee-shirt, survêtement...

## Les engagements du parent de nageur/triathlète :

- Je soutiens tout au long de l'année mon enfant dans son projet sportif en laissant au seul entraîneur le soin de mettre en œuvre le programme défini. Par conséquent, je n'entraîne pas mon enfant. Je l'incite à respecter les engagements qui le concernent.
- Je fais confiance à l'entraîneur pour la construction du programme de travail au fil de l'année ainsi que pour l'accompagnement lors des compétitions.
- Je fais en sorte que l'entraîneur soit prévenu en cas d'absence de mon enfant à l'entraînement et aux compétitions,
- Je prends note que les parents ne sont pas admis sur le bord du bassin pendant les entraînements.
- Je m'assure que l'entraînement a effectivement lieu avant de déposer mon enfant à la piscine et je le récupère dès la fin de l'entraînement.
- Lors des compétitions, l'échauffement, la course et la récupération s'effectuent sous les directives de l'entraîneur sans que j'interfère. Je respecte les décisions prises par les officiels : le règlement de la FFN fixe les conditions de contestation et de recours à la seule initiative des entraîneurs.
- En cas de problème de quelque ordre que ce soit, je m'adresse à l'entraîneur.

Cette charte représente un engagement moral. Elle servira de référence, tout au long de la saison sportive, et permettra de définir la qualité de l'engagement des signataires.